



Formulaire d'inscription

Compilio mon carnet de soins numérique a pour but de faciliter la coordination de vos soins et de votre accompagnement. Grâce à Compilio, vous pouvez :

- Autoriser des professionnels à accéder à votre carnet Compilio selon les règles du secret médical et secret professionnel
- Accéder aux informations et documents utiles à votre prise en charge ajoutés par les professionnels
- Sauvegarder et archiver vous-même des informations et des documents dans votre carnet
- Rendre disponibles des données importantes aux professionnels pour les situations d'urgence
- Faciliter vos démarches administratives (notamment auprès de la MDPH)
- Bénéficier d'un système d'alertes et de notifications.

➤ Pour plus d'informations et pour vous connecter : www.compilio.fr ➤

Contact : support@compilio.fr

Personne titulaire du carnet Compilio

Nom de naissance _____ Nom usuel _____
 Prénom _____ Sexe Féminin Masculin Né(e) le ___ / ___ / _____
 Lieu de naissance : Ville _____ Code postal _____ Pays _____
 Adresse principale _____
 Code postal _____ Ville _____

Le titulaire du Compilio ou son représentant légal, Père Mère Tuteur¹

Nom _____ Prénom _____

reconnait avoir pris connaissance des termes du contrat d'inscription au service Compilio (Voir verso du document) et souhaite bénéficier de ce service.

-mail du signataire du formulaire d'inscription² _____

Téléphone portable du signataire du formulaire d'inscription³ _____

Fait à _____ le _____

Signature du titulaire ou de son représentant légal

Signature du professionnel⁴

Signature :

Nom : _____ Signature : _____
 Prénom : _____
 Fonction : _____
 Lieu d'exercice : _____

¹ Joindre une copie du dernier jugement de tutelle.

² L'e-mail est obligatoire, il correspond à votre identifiant pour accéder à votre espace personnel.

³ Le numéro de mobile est obligatoire, il sert à l'envoi du code d'accès temporaire lors de la connexion sécurisée à Compilio.

⁴ Par sa signature le professionnel certifie avoir vérifié l'identité de la personne titulaire du carnet Compilio et le cas échéant celle de son représentant légal. Il certifie également avoir informé le titulaire et son représentant légal de l'objectif et des fonctions de Compilio.

Conditions d'utilisation à conserver
par le titulaire ou représentant légal

Mon carnet de soins numérique

CONDITIONS D'UTILISATION AU SERVICE COMPILIO : Le Carnet de Soins numérique ci-après nommé « Compilio » est un service proposé aux personnes ayant des besoins spécifiques (liés notamment à un handicap ou maladie chronique) en Auvergne-Rhône-Alpes pour faciliter leurs formalités administratives, la coordination des soins et de l'accompagnement.

Article 1 : objet du présent contrat

Le présent contrat a pour but de définir les modalités d'utilisation de Compilio (www.compilio.fr) par la personne ayant des besoins spécifiques ou son représentant légal, ci-après nommé « la Personne », les Hospices Civils de Lyon, responsables de l'hébergement et du traitement de Compilio, ci-après nommés « les HCL » et le Réseau de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique Rhône-Alpes ci-après nommé « R4P » responsable du projet Compilio.

Article 2 : inscription

L'inscription à Compilio s'effectue sur demande de la personne ou de son représentant légal auprès d'un professionnel ayant un compte Compilio professionnel. Le professionnel explique les services proposés par Compilio et s'assure de l'identité de la personne, imprime le contrat en double exemplaire, et en remet une copie à la personne ou son responsable légal avant de procéder à la création du compte.

En cas d'impossibilité pour la personne majeure à accéder/utiliser le service proposé, ou si la personne souhaite partager son carnet à une tierce personne, elle peut lors de son inscription ou plus tard, désigner cette tierce personne à gérer son Compilio. Pour ce faire vous devez remplir le formulaire « Autorisation d'un tiers à gérer le compte Compilio d'une personne » disponible dans vos espaces privés ou sur demande auprès de l'équipe support Compilio. La personne pourra avoir connaissance à tout moment des accès réalisés par cette tierce personne grâce à un journal tel que prévu à l'article 6 du présent contrat. La personne pourra à tout moment révoquer cette autorisation et désigner une autre personne s'il le souhaite.

Article 3 : désinscription

La désinscription au service par la personne ou son représentant légal est possible à tout moment, dans la page « Mon compte » de Compilio ou par l'envoi d'un courrier à : Réseau de Rééducation de Réadaptation Pédiatrique Rhône-Alpes R4P, Bâtiment A – 162 avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03. La personne pourra alors demander la restitution de toutes ses données Compilio, comme décrit à l'article 9.

Article 4 : finalité du service

Le Compilio permet à la Personne, ou son représentant légal :

- De disposer d'un espace de suivi où pourront être mémorisés des informations utiles au suivi de sa santé : données administratives et sociales, contacts médicaux, événements, poids, taille (ou autres paramètres « d'auto-suivi »), résultats d'examen, allergies, traitements, documents médicaux scannés, autonomie, habitudes de vie, parcours scolaire.
- De visualiser, dans l'espace de suivi, des courriers ou documentations transmis par les établissements connectés à Compilio : comptes rendus, lettres de sorties, guides pratiques...
- D'autoriser les professionnels qui prennent en charge le titulaire du Compilio à accéder à son Compilio, selon le régime d'habilitation défini par la Personne.
- De recevoir les lettres d'informations et de répondre aux enquêtes de satisfaction transmises par R4P.
- D'effectuer des démarches administratives en ligne : formulaires Cerfa, démarches proposées par les établissements connectés à Compilio (le cas échéant) : demande ou annulation de rendez-vous, préadmission, paiement des factures.

Avertissement : l'espace de suivi Compilio ne constitue pas le dossier patient tel que défini à l'article R. 1112-1 du Code de la santé publique. C'est un outil de recueil d'informations pour l'amélioration de la prise en charge. L'espace de suivi Compilio n'est pas non plus un outil de télédiagnostic et ne se substitue en aucun cas à la relation privilégiée médecin-patient soignant-soigné.

Le service Compilio ne peut pas être utilisé comme procédure d'urgence. En cas d'urgence, appelez le 15.

Article 5 : gratuité du service

Le service Compilio est gratuit.

Article 6 : accès aux informations de Compilio par les professionnels qui participent à la prise en charge de son titulaire

Les professionnels habilités par la Personne accèdent aux données de Compilio via le portail Compilio Professionnel. Ils peuvent consulter et/ou mettre à jour tout ou partie des données de Compilio en fonction du régime d'habilitation défini par la Personne. Tous les accès à Compilio sont tracés dans un journal auquel la Personne a accès dans le Compilio. La Personne peut à tout moment révoquer l'accès ou modifier le régime d'habilitation des professionnels qu'elle a habilités sur son Compilio.

Article 7 : utilisation des informations de Compilio par R4P

R4P peut utiliser les informations de Compilio pour effectuer des statistiques sur données anonymisées à des fins d'évaluation et d'amélioration de Compilio. Les données de Compilio sont couvertes par le secret médical et professionnel. Les équipes techniques de Compilio n'y ont pas accès en dehors des informations administratives utiles à l'inscription. Les équipes techniques n'ont pas accès aux mots de passe qui sont cryptés. Les HCL et R4P ne vendent, ni ne louent, ni ne cèdent les informations de Compilio.

Article 8 : sécurité et confidentialité des données

Compilio applique les recommandations de la CNIL pour les applications de santé en réseaux, notamment en matière de sécurisation des accès et de gestion des mots de passe. Tous les échanges de données avec Compilio sont cryptés. Compilio contient des données médicales et à ce titre R4P recommande aux usagers de Compilio la plus grande vigilance pour la conservation de leurs codes d'accès à Compilio. Les données de Compilio sont anonymisées par cryptage des noms, téléphones et e-mails en base de données.

Article 9 : hébergement et restitution des données du Compilio

Les données de Compilio sont hébergées par les Hospices Civils de Lyon (HCL), sur une plateforme agréée pour l'hébergement des données de santé. L'hébergeur HCL garantit la confidentialité, la disponibilité et la sauvegarde des données de Compilio conformément à la législation relative à l'hébergement de données de santé. La Personne ou son représentant légal peut à tout moment demander la restitution de ses données stockées dans Compilio, par courrier à : M. le Directeur du Système d'Information et de l'Informatique, Hospices Civils de Lyon, 61 Boulevard Pinel 69500 Bron.

Article 10 : droit d'accès aux informations

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, la Personne possède un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant les informations enregistrées sur lui dans Compilio. Ce droit s'exerce auprès du responsable du traitement Compilio : M. le Directeur du Système d'Information et de l'Informatique, Hospices Civils de Lyon, 61 Boulevard Pinel 69500 Bron.

Article 11 : engagements de la Personne

La Personne s'engage à utiliser les fonctions de Compilio conformément à l'usage prévu pour ces fonctions. Une fonction dans Compilio permet de signaler tout contenu inapproprié. Toute utilisation illicite de ce service ou pouvant nuire au bon fonctionnement de Compilio ou à ses utilisateurs pourra être sanctionnée par la suppression du compte d'accès de la personne concernée.

Article 12 : durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée sauf en cas de personne mineure auquel cas il prend fin automatiquement à la majorité de l'enfant (voir procédure détaillée dans la FAQ disponible sur le site www.compilio.fr).

La Personne peut mettre fin au présent contrat à tout moment en suivant la procédure prévue à l'article 3.